

Distinction Pascal-Parent 2025

Remise par l'UQAR en collaboration avec la Fondation de l'UQAR, la distinction Pascal-Parent souligne le leadership ou une réalisation marquante d'un membre ou d'une équipe de la communauté enseignante de l'UQAR, ainsi que sa contribution exceptionnelle à l'enseignement universitaire.

Cette distinction annuelle est remise en alternance au secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé, et au secteur des sciences humaines et sociales.

La distinction est accompagnée d'une subvention de recherche d'une valeur de 2 500 \$ remise grâce à la création du Fonds capitalisé Pascal-Parent.

Critères d'attribution

Pour l'année 2025, la Distinction Pascal-Parent sera attribuée au **secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé** selon les critères suivants :

- La qualité de la formation offerte à la communauté étudiante
- Le sens de l'innovation pédagogique
- La contribution à la valorisation de l'enseignement universitaire

Pour chaque critère, les dossiers évalués sont ordonnancés selon la qualité et obtiennent les points relatifs à leur position. Le dossier en première position obtient 5 points, le dossier en deuxième position obtient 3 points et le dossier en troisième position obtient 1 point. Le dossier obtenant le pointage le plus élevé se voit recommander la distinction.

Le comité se réserve le droit de rejeter une candidature qui ne démontre pas un niveau assez élevé de qualité.

Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de :

- La vice-rectrice à la formation et à la recherche de l'UQAR qui présidera le comité;
- Deux membres du corps professoral de l'UQAR (venant de deux secteurs différents);
- Une personne chargée de cours désignée par le syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQAR;
- Une personne désignée par la Fondation de l'UQAR.

*Aucune personne candidate à la Distinction Pascal-Parent ne pourra faire partie du comité de sélection.

Appel de candidatures

- L'appel de candidatures est effectué par le vice-rectorat à la formation et à la recherche sous forme d'une communication adressée au Décanat des études et au Décanat de la recherche;
- Une personne peut soumettre elle-même sa candidature ou la candidature peut être soumise par des collègues;

- Le dossier de mise en candidature doit inclure :
 - Une lettre de présentation, laquelle met en évidence les éléments des critères retenus (3 pages maximum);
 - Trois lettres d'appui, dont une provenant d'un ou d'une collègue et deux provenant de membres (actuels ou non) de la communauté étudiante de l'UQAR (une page par lettre maximum);
 - Le curriculum vitæ du candidat ou de la candidate (5 pages maximum);
 - La liste des publications et des réalisations;
 - Une synthèse des évaluations des étudiantes et étudiants portant sur les trois dernières années.

Les dossiers de candidatures déposés lors de concours précédents, et pour le secteur donné, pourront être considérés dans le présent concours si une mise à jour est dûment effectuée.

Cheminement des dossiers

Le dossier complet de mise en candidature doit être acheminé par courriel à l'adresse vrfr@uqar.ca au plus tard le : **dimanche 22 mars 2026**.

Sélection du lauréat ou de la lauréate

À l'étude des dossiers complets, et selon les critères d'attribution, les membres du comité de sélection recommandent un lauréat ou une lauréate au Comité exécutif de l'UQAR.

La Distinction Pascal-Parent sera remise lors de la fête de reconnaissance du personnel de l'UQAR, en mai 2026.

Les récipiendaires précédents

2024	Jean-René Thuot
2023	Andrée-Anne Parent
2022	Anissa Frini
2021	Danielle Boucher
2020	Marie Alexandre, Lucie Dionne, Nathalie Gagnon et Chantal Roussel
2019	Abderrazak El Ouafi
2018	Camille Deslauriers
2017	Luc Sirois
2014	Manon Savard et Nicolas Beaudry
2013	Nicole Ouellet, Hélène Sylvain et Guy Bélanger
2012	Jean-Marc Pilon
2010	Jacynthe Tardif
2009	Marie Lacombe
2008	Marc Roy
2007	Bernard Hétu